CHU BDX CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BORDEAUX

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/011/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction du centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Monsieur Alexis THOMAS**, directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, concernant le groupe hospitalier Sud.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à cette direction.

En cas d'absence des délégataires, la direction du groupe hospitalier Sud peut soumettre une décision urgente à la signature du directeur général par intérim.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général par intérim informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Madame Anne MOULIN,** directrice du groupe hospitalier Sud,
- **Monsieur Guillaume Raphael VASSE,** directeur adjoint du groupe hospitalier Sud,
- **Madame Myriam CAUCASE LAMARRE,** directrice adjointe du groupe hospitalier Sud,
- **Madame Valérie ARSOUZE-FADAT,** directrice adjointe du groupe hospitalier Sud,
- **Madame Latifa SCHEIRLINCK**, directrice des soins sur le groupe hospitalier Sud,
- **Madame Jessica LAPORTE**, attachée d'administration hospitalière, au département ressources humaines du groupe hospitalier Sud,
- **Madame Pauline ARDILLIER,** attachée d'administration hospitalière des admissions, de la facturation patients, chargée des relations avec les usagers pour le groupe hospitalier Sud
- **Monsieur Jean-Jacques JALIBERT,** attaché d'administration hospitalière des admissions, de la facturation patients, chargé des relations avec les usagers pour le groupe hospitalier Sud
- **Madame Isabelle PARROT**, responsable adjointe des admissions du groupe hospitalier Sud,
- **Monsieur Florian GEIMOT,** attaché d'administration hospitalière, à la direction des affaires économiques et générales du groupe hospitalier Sud,
- **Madame Chrystelle HARGOUS,** adjoint des Cadres, à la direction des affaires économiques et générales du groupe hospitalier Sud,
- **Madame Elodie DUBOIS,** adjointe des cadres hospitaliers, au département ressources humaines du groupe hospitalier Sud,

- **Madame Sophie BERTE,** adjointe administrative en charge des affaires médicales sur le groupe hospitalier Sud,
- **Monsieur Nicolas LASVIGNOTTES**, technicien hospitalier, Institut des Métiers de la Santé,
- **Monsieur Côme PIERRE,** ouvrier principal, Institut des Métiers de la Santé.

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AU GROUPE HOSPITALIER SUD DANS SON ENSEMBLE

Madame Anne MOULIN reçoit délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction du groupe hospitalier Sud, à l'exclusion de tout autre domaine.

Madame Anne MOULIN reçoit délégation permanente de signature pour :

- tous courriers nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec le CHU,
- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions, transferts internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les demandes d'inscriptions sur liste nationale d'attente de greffe et les interrogations du registre national des refus,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les tableaux de service et états prévisionnels des gardes et astreintes médicales,
- les états des gardes et astreintes médicales effectuées,
- les états des vacations médicales effectuées,
- les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public,
- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les actes de gestion de l'ensemble des instances médicales et non médicales compétentes pour son site d'affectation,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les sanctions disciplinaires du 1er degré,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les autorisations d'absence et de congés,
- la notation des personnels de son site d'affectation,
- la validation des droits à formation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne MOULIN** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Monsieur Guillaume Raphael VASSE,** directeur adjoint, **Madame Myriam CAUCASE LAMARRE,** directrice adjointe, **Madame Valérie ARSOUZE-FADAT,** directrice adjointe, et **Madame Latifa SCHEIRLINCK,** directrice des soins sur le groupe hospitalier Sud.

Article 4 – DISPOSITIONS RELATIVES AU SECTEUR DES AFFAIRES GENERALES DU SITE

Madame Pauline ARDILLIER reçoit délégation permanente de signature pour :

- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades les devis patients étrangers et les demandes de dossiers médicaux,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les demandes d'inscriptions sur liste nationale d'attente de greffe,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Pauline ARDILLIER,** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Monsieur Jean-Jacques JALIBERT** et à **Madame Isabelle PARROT.**

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière les agents figurant dans l'annexe 1A ci-jointe et l'ensemble des actes de gestion des mouvements de malade et les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents les agents figurant dans l'annexe 1B ci-jointe.

Monsieur Florian GEIMOT reçoit délégation permanente de signature pour :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les bons de commandes (radio-pharmacie, prothèses orthopédiques, petit outillage médical, locations de matériel à caractère médical, réparations),
- les autorisations de prélèvements d'organes et de tissus,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisation d'absence des personnes de son secteur.

Madame Chrystelle HARGOUS reçoit délégation permanente de signature pour :

- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les bons de commandes (radio-pharmacie, prothèses orthopédiques, petit outillage médical, locations de matériel à caractère médical, réparations),
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisation d'absence des personnes de son secteur.

Monsieur Nicolas LASVIGNOTTES reçoit délégation permanente de signature pour :

- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nicolas LASVIGNOTTES,** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Monsieur Côme PIERRE.**

Article 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES NON MEDICALES DE SITE

Madame Jessica LAPORTE reçoit délégation permanente de signature pour :

- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les autorisations d'absence et de congés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jessica LAPORTE, et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Madame Elodie DUBOIS.**

Article 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES MEDICALES DE SITE

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne MOULIN, Monsieur Guillaume Raphael VASSE, Madame Myriam CAUCASE LAMARRE, Madame Valérie ARSOUZE-FADAT** et de **Madame Latifa SCHEIRLINCK,** et afin de favoriser la continuité de service, **Madame Sophie BERTE** reçoit délégation de signature permanente pour les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public.

Article 7 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CADRES SUPERIEURS DE SANTE ET CADRES DE SANTE DE SITE

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière les agents figurant dans l'annexe 2 ci-jointe et inscrits au tableau de garde, selon un planning établi par le secrétariat de direction du groupe hospitalier.

Article 8 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, au Président du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le directeur général par intérim,

Alexis THOMAS

ANNEXE 1A

Liste des agents concernés du Groupe hospitalier Sud

CHARLES Didier
PUJOLS Karine

ANNEXE 1B

Liste des agents d'accueil du Groupe hospitalier Sud

AFAQUIR Daisy
AGUER Marie-Hélène
JOURNIAC Sabrina
ANGOUILLANT Laura
BONNAVE Gaelle
BORDES Françoise
BOUNIF Halima
BOURDAGET Catherine
BOUSSERIE Emmanuel
CASSIAU Eric
BARRIERE Celine
DAURIENT Anne
DEWITTE Jean Pascal
DUCOS Aurelie
DUPHIL-BALLION Raphaele
GAUTRET Julien
JACQUET Isabelle
JONGLAS Christine
JOUBERT Karine
LANDAIS Sandrine
LEYDIER Juliette
MALLEM Yasmina
MANEGAT Benedicte
MOLINIER Christine
NADEAU Jessica
PEREZ Anne Sophie
PIGEAT Delphine
PUJOLS Karine
REGNIER Nadia
SUAU Arielle
TROUILH Marie-Laure
SANCHEZ Laetitia
CAPDEVILLE Damien
ANCEZE Isabelle
LOPEZ Stéphanie
TROMAS Hélène
RUIZ Johanna
MONTANER Nathalie
JACOB Chloé
RICARD Céline

ANNEXE 2

Liste des cadres de santé du GH Sud

Cadre supérieur de santé :

- **Madame Dominique BARFUSS,** cadre supérieure de santé *(transversal)*,
- **Madame Viviane BEAUMATIN**, cadre supérieure de santé,
- **Madame Catherine BIASINI**, cadre supérieure de santé,
- **Madame Carine DELAGE**, cadre supérieure de santé,
- **Madame Cécile HYRONIMUS**, cadre supérieure de santé,
- **Monsieur Sylvain UZAC**, FF cadre supérieur de santé,
- **Madame Céline RIGOUS LEMERCIER**, cadre supérieure de santé,
- **Madame Céline AUSSEL**, FF cadre supérieure de santé,
- **Monsieur Yvan NICOLAS,** cadre supérieur de santé,
- **Madame Chrystelle GAUDRILLET,** cadre supérieure de santé *(transversal)*,
- **Monsieur Jean-Luc LE CORRE,** cadre supérieur de santé *(transversal)*,
- **Monsieur Gilles BARAT**, cadre supérieur de santé,
- **Madame Sylvie POMMIERS**, cadre supérieure de santé *(transversal)*,
- **Madame Catherine LEMIEUX**, cadre supérieure de santé (*transversal*)
- **Monsieur Paul LLANES**, cadre supérieur de santé (*transversal*),
- **Madame Stéphanie VIDAL**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Madame Emmanuelle BERTEAU**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Madame Sabrina MESSIKH**, cadre supérieure de santé

Cadre de santé paramédical :

- **Monsieur Marc APHECEIXBORDE**, cadre de santé,
- **Madame Nathalie BISBAU**, cadre de santé,
- **Madame Soazig BOHUON**, cadre de santé,
- **Madame Christine NIBAUDEAU**, cadre de santé,
- **Madame Florence BONNET-RIGAUT**, cadre de santé,
- **Monsieur Pierre GRANDET**, cadre de santé,
- **Madame Isabelle FOURCADE**, cadre de santé,
- **Monsieur Yannick BORDERIE**, cadre de santé,
- **Madame Elisabeth BOULAY,** cadre de santé,
- **Madame Olivia BOURGEOIS**, cadre de santé
- **Madame Nathalie LAVEISSIERE**, cadre de santé,
- **Madame Delphine BEAUGRAND**, cadre de santé,
- **Monsieur Jean-Bernard BOUTOLLEAU**, cadre de santé,
- **Madame Geneviève BULIDON**, cadre de santé,
- **Madame Nathalie CAPO**, cadre de santé,
- **Madame Evelyne CARUEL**, cadre de santé,
- **Monsieur Vincent COIANIZ**, cadre de santé,
- **Madame Rachel COMBES**, cadre de santé,
- **Monsieur Xavier DEHILLOTTE**, cadre de santé,
- **Madame Céline DELEARDE-CASERO**, cadre de santé,
- **Madame Michèle DESENNE**, cadre de santé,
- **Madame Solange DUPOUY,** cadre de santé,
- **Monsieur David DURANTAU LARTIGUE**, cadre de santé,
- **Madame Angélique DOUSSINE**, cadre de santé
- **Monsieur Loïc EOCHE**, cadre de santé,
- **Madame Sophie FARION**, cadre de santé,
- **Madame Delphine GATIGNON**, cadre de santé,
- **Madame Marion GENOT**, cadre de santé,
- **Madame Véronique GRIJOLOT**, cadre de santé,
- **Madame Florence GUILLEMOT**, cadre de santé,
- **Madame Anne LAUER**, cadre de santé,
- **Madame Christelle LAVERGNE**, cadre de santé,
- **Monsieur Xavier DEHILOTTE**, cadre de santé,
- **Madame Françoise LE RU**, cadre de santé,
- **Madame Marie LEROYER**, cadre de santé,
- **Madame Hélène MARQUESTAUT**, cadre de santé,

- **Madame Frédérique PENICAUD**, cadre de santé,
- **Madame Félicité PRIVAT**, cadre de santé de nuit,
- **Madame Sylvie RANSON**, cadre de santé,
- **Madame Laurence RECH**, cadre de santé,
- **Madame Violaine CROCHET**, FF cadre de santé
- **Madame Catherine ROUBY**, cadre de santé,
- **Madame Marie-France ROUILLIER**, cadre de santé,
- **Madame Catherine SARRAZIN-ROBERT**, cadre de santé,
- **Madame Pascale SEILLAN**, cadre de santé,
- **Madame Stéphanie SIMONNET**, cadre de santé,
- **Madame Delphine ROYER**, cadre de santé,
- **Madame Gaëtane BESNIER**, FF cadre de santé,
- **Madame Claire DURAND**, cadre de santé,
- **Madame Stéphanie HERIAUT**, cadre de santé,
- **Madame Sandrine LABAT-PRIGENT**, cadre de santé,
- **Monsieur Romain CAPDEVILLE**, FF cadre de santé,
- **Madame Aurélie-Anne MIMOSO**, cadre de santé,
- **Madame Virginie COUDROY**, FF cadre de santé,
- **Madame Caroline LABARTHE**, cadre de santé,
- **Madame Anne EL MOUKAFIH**, cadre de santé,
- **Madame Diane PAPUCHON**, cadre de santé,
- **Madame Sâadia MAGHNI**, cadre de santé,
- **Monsieur Jaouad EL MOUKAFIH**, cadre de santé,
- **Madame Fanny CABANES CHATELAIN**, cadre de santé,
- **Madame Gaëlle DUFAU**, cadre de santé,
- **Madame Lennie-Lou THOLLIER**, FF cadre de santé,
- **Madame Marine EHPREM**, cadre de santé,
- **Monsieur Jérémy BARBERON**, FF cadre de santé,
- **Madame Séverine LARUE**, FF cadre de santé,
- **Madame Muriel SCHIMDT**, FF cadre de santé de nuit,
- **Madame Aude SENECAILLE**, cadre de santé,
- **Monsieur Léopold FERREIRA**, FF cadre de santé,
- **Monsieur Jérémie BARBERON**, FF cadre de santé